

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2023

Valérie DUGELAY, Anne-Sophie BERNARD, Hervé BARJON, Nicole BOUVET, Christophe SEIMANDI, Raphaële CUZOL, Alix DAVAINÉ, Pascal DUHAMEL, Annick FOURRICHON, Jean-Philippe LE CALVÉ, Jean-Yves FAYET, Maurice FORNAS, Françoise GRANGE, Catherine HUG

Excusés : Maggy BIDON, Michelle VERMARE, Werner JUPPET, Patricia SALUS, Cédric MAZZOTTI

Pouvoirs : Maggy BIDON a donné pouvoir à Valérie DUGELAY

Michelle VERMARE a donné pouvoir à Annick FOURRICHON

Werner JUPPET a donné pouvoir à Hervé BARJON

Patricia SALUS a donné pouvoir à Alix DAVAINÉ

Cédric MAZZOTTI a donné pouvoir à Anne-Sophie BERNARD

Secrétaire : Annick FOURRICHON

ORDRE DU JOUR:

1. Approbation du compte rendu du 12 décembre 2022
2. Avancement de grade : Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et d'un poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2023
3. Amendes de police : Engagement de réaliser les travaux et acceptation de la subvention reçue
4. Location de la salle Poly Sons à l'association AG JSEP
5. Demande de subvention au titre de la DETR
6. Subventions 2023 aux associations
7. Subvention 2023 à ALFA 3A
8. Compte rendu des commissions
9. Questions diverses

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 DECEMBRE 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) AVANCEMENT DE GRADE : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE ET D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE A COMPTER DU 1^{er} MARS 2023

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise le 12 décembre 2022 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade.

Elle propose l'avancement au grade d'adjoint Technique Principal 1^{ère} classe de l'agent responsable du service technique à compter du 1^{er} mars 2023. Mme le Maire précise que le service technique effectue de nombreuses réparations dans les bâtiments communaux et qu'il est force de proposition lorsqu'il faut réaliser des travaux d'entretien. Après vote, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Mme le Maire propose l'avancement au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe de la DGS de la mairie à compter du 1^{er} mars 2023. Après vote, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3) AMENDES DE POLICE : ENGAGEMENT DE RÉALISER LES TRAVAUX ET ACCEPTATION DE LA SUBVENTION RECUE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Département a retenu la demande de subvention de Lucenay au titre de la répartition des amendes de police et qu'une somme de

1 200 € a été attribuée à la commune. A la demande des services préfectoraux, il convient désormais de confirmer l'engagement de faire réaliser les travaux (rappel zone 30, création chicanes, marquage au sol) et d'accepter cette subvention. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4) LOCATION DE LA SALLE POLY SONS A L'ASSOCIATION AGJSEP

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'association AGJSEP, association de Golfeurs organise l'Omnium, championnat de France qui regroupe 150 golfeurs, cette année dans la Région. Trois golfs vont être utilisés dont celui de Lucenay. L'hébergement des golfeurs et leurs familles se fera au camping d'Anse. L'association demande à louer la salle Poly Sons du 23 au 27 octobre 2023 pour la préparation et le suivi du championnat et souhaite également organiser deux soirées. Mme le Maire propose de louer la salle Poly Sons au tarif d'un particulier pour le week-end à savoir 900 €. L'association fera aussi découvrir le Beaujolais et Lyon aux participants et à leurs familles, des animations sont également prévues au Golf.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la location de la salle Poly Sons à l'association AGJSEP du 23 au 27 octobre 2023 au tarif de 900 €.

5) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Madame le Maire projette le dossier du complexe sportif : bâtiment (salle d'activité douce, vestiaires, espace convivial, club house) et aire multisport. Elle propose de solliciter l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux exercice 2023 dans la catégorie « Equipements d'intérêt sportif, culturel et de loisirs » dont le seuil maximum de dépenses HT subventionnable est de 475 000 € HT. L'estimation des travaux hors VRD et honoraires est de 1 170 000 € HT. Mme le Maire précise que ce dossier est inscrit au CRTE (Contrat de Relance et Transition Energétique) de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et qu'il sera subventionné à 20 % par la Région. Elle propose de demander une subvention à hauteur de 60 % au titre de la DETR. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Mme le Maire précise que A2C Sports, assistant à maîtrise d'ouvrage finalise le cahier des charges pour le marché de maîtrise d'œuvre.

6) SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Mme Anne-Sophie BERNARD, adjointe vie associative présente l'ensemble des associations ainsi que leurs bilans.

Elle propose d'attribuer les suivantes :

ARTICLES	DEPENSES	Votes du Conseil municipal BP 2022
65748	Subventions de fonct. assoc. et organismes privés	7822
	ADMR POMMIERS	425
	ADMR ANSE	1850
	BOUT CHOU NOUNOU	300
	ANCIENS COMBATTANTS	200
	CLUB AGE D'OR	300
	INTERCLASSE	200
	LA BOULE JOYEUSE	600
	ASSOCIATION GÉÉONOLIQUE CANTION ANSE	197

	SOCIETE DE CHASSE	300
	SOU DES ECOLES	1000
	LES AMIS DU COUSINAGE	150
	PATRIMONIA	800
	AMICALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	300
	AMICALE DES POMPIERS	500
	LES TALENTS	500
	LE SOUVENIR FRANCAIS	200

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2023.

7) SUBVENTION 2023 A ALFA 3A

Madame le Maire rappelle au conseil Municipal qu'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens en vue de la gestion de l' ALSH périscolaire en date du 1^{er} janvier 2018 est en cours avec l'association ALFA 3A, association Loi 1901 et qu'un avenant à cette convention a été signé le 16 décembre 2021.

Madame le Maire indique au conseil municipal que l'article 5 prévoit le calcul de la subvention que verse la commune à Alfa 3A ainsi qu'il suit :

- La commune verse un acompte équivalent à 50 % de la subvention prévisionnelle inscrite au budget prévisionnel au 31 janvier de l'année N sur présentation d'une note de participation de l'association Alfa 3a au 1^{er} trimestre de l'année N.
- Un second versement d'acompte de 30 % de la subvention prévisionnelle inscrite au budget prévisionnel de l'année N est versé au cours de l'année N .
- Le solde est versé au cours du premier semestre de l'année N+1 sur présentation du compte de résultat , arrêté au 31 décembre de l'année N et fourni avant le 31 mai de l'année N+1,

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une PSEJ était versée par la caisse d'allocations familiales dans le cadre du contrat enfance jeunesse et que cette dernière était de 5 062.49 €. Cette somme était versée en année N+1. Le contrat enfance jeunesse est arrivé à échéance le 31/12/2021, la PSEJ se transforme en bonus territoire qui est désormais versé à l'association ALFA 3A. Le bonus territoire est donc déduit de la subvention versée par la commune.

Madame le Maire indique que la subvention prévisionnelle de la commune pour l'année 2023 est de 52 140 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

8) TARIFS SPECTACLE JÉRÉMY CHARBONNEL

Madame Anne-Sophie BERNARD, adjointe à la communication informe le conseil municipal du spectacle de Jérémy Charbonnel, le vendredi 26 mai 2023 à la salle Poly Sons.

Elle indique que Mme le Maire va créer une régie « Spectacles » pour encaisser la vente des tickets d'entrée suite à la délégation qu'elle a reçue par délibération du 2 juin 2020 et que le conseil municipal doit fixer les tarifs.

Des billets vont être mis en vente en mairie à destination des habitants de la commune. Des billets dématérialisés seront mis en vente sur la plateforme « BilletRéduc ».

Une convention doit être signée avec « BilletRéduc », elle déterminera notamment le montant de la commission prise par la plateforme. Mme Bernard propose un tarif unique de 16 € par billet.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité. La vente des billets aux habitants de la commune aura lieu le samedi matin 25 février en mairie, il est donc nécessaire de distribuer des flyers dans les boîtes aux lettres entre le 18 et le 20 février.

9) COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Cimetière : Annick Fourrichon informe qu'une réunion de la commission est prévue fin février-début mars afin de travailler sur le règlement du cimetière et sur les tarifs.

Communication : Annick Fourrichon informe le conseil municipal que l'édition d'un « Brèves » est prévue fin avril.

Voirie : Christophe Seimandi informe le conseil municipal que les voies suivantes font l'objet d'une réflexion concernant la sécurisation :

- Chemin du Perrault pour ralentir la vitesse des véhicules
- Chemin du Chiel pour sécuriser le passage des enfants
- Rue du Jacquet pour ralentir la vitesse des véhicules

Alix Davaine trouve que les lumières au sol matérialisant les terre-pleins à proximité du golf ne sont pas très visibles. Mme le Maire rappelle que ces terre-pleins sont de la compétence départementale mais que ce problème sera évoqué avec le Département.

Géosite et culture : Christophe Seimandi indique que la commission travaille toujours sur les panneaux patrimoine et qu'il en reste une quinzaine à réaliser. La commission réfléchit à l'organisation de la Biennale 2024.

Végétalisation : Pascal Duhamel informe le conseil municipal que des arbres ont été plantés (parking et cour de l'école, rue du Jacquet). Il indique que le projet d'aménagement paysager de l'entrée sud du village est en cours. Les massifs ont été plantés côté de l'entrée nord du village.

Conseil Communal des Enfants : Françoise Grange informe le conseil municipal que la confection d'affiches sur les économies d'énergie est en cours et que ces dernières seront ensuite exposées à l'école.

Commission Ados : Nicole Bouvet informe le conseil municipal que le groupe souhaite reconduire la course d'orientation mais dans sa première version.

Travaux : Hervé Barjon informe que les travaux du parvis de la salle des fêtes vont commencer et se termineront fin avril.

Bâtiments : Raphaële Cuzol informe le conseil municipal que la ligne de vie sur le toit du bâtiment restaurant a été tirée.

10) QUESTIONS DIVERSES

Sur la demande d'un habitant, Alix Davaine demande si la place handicapée vers l'école est bien aux normes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures.

Valérie DUGELAY, Maire

Annick FOURRICHON, Secrétaire